

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
17 septembre 2025**

Le mercredi 17 septembre 2025 à 18 HEURES 00, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 17 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de **Madame Claire MASSON**, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents :

Madame Claire MASSON, Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Madame Claire PARENT MER, Madame Myriam DEVINGT, Madame Marie DUBOIS, Monsieur Julien BASTIDE, Madame Chantal SIMON, Madame Nathalie GUEMY, Monsieur Stéphane RENAULT, Madame Juliette EME, Monsieur Pierre LE SCOUARNEC, Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC, Madame Chantal CLAR, Monsieur Bertrand VERGNE, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Madame Françoise NAEL, Monsieur Pierre-Yves CYFFERS, Monsieur Benoît GUYOT, Monsieur Mathieu SAMSON, Madame Guenola QUILLAY, Monsieur Jean-Charles KERLAU

Absents excusés :

Madame Marie LE CROM (procuration donnée à Monsieur Jean-François GUILLEMET).

Monsieur Benoît LE ROL (procuration donnée à Madame Claire MASSON).

Madame Céline SPILBAUER (procuration donnée à Madame Juliette EME).

Monsieur Gurvan NICOL (procuration donnée à Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT).

Madame Adeline AGENEAU (procuration donnée à Monsieur Pierre-Yves CYFFERS).

Madame Emmanuelle HERVIO (procuration donnée à Monsieur Benoît GUYOT).

Monsieur Marc MAHE (procuration donnée à Monsieur Jean-Charles KERLAU).

Absents sans procuration : Adeline FERNANDEZ, Aurore HAREL, Jean-François GUILLEMET (arrivée au bordereau 2), Jean-Pierre SAUVAGEOT (arrivée au bordereau 2)

Secrétaires de séance : Madame Claire PARENT MER, Monsieur Jean-Charles KERLAU

COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2025**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

4 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur GUILLEMET, Madame FERNANDEZ, Monsieur SAUVAGEOT, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 02 juillet 2025.

## **2- DGS - DÉMISSION DE MONSIEUR EDOUARD LASBLEY - CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE - DELEGATION A MADAME NATHALIE GUEMY**

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame FERNANDEZ, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **CONSTATE** l'arrêté de délégation de fonctions et de signature à Nathalie Guemy, conseillère municipale déléguée à la biodiversité, les espaces verts et la propreté urbaine,

- **PREND CONNAISSANCE** du tableau de Conseil Municipal tel qu'annexé.

## **3- DGS - DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECOURS ET INCENDIE**

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame FERNANDEZ, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **PREND** connaissance du rapport informatif de désignation de Monsieur Gurvan NICOL en tant que correspondant incendie et secours.

## **4- DGS - CONGRES DES MAIRES DE FRANCE 2025 - MANDAT SPECIAL POUR REMBOURSEMENT DES FRAIS DES CONSEILLERS PARTICIPANTS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame FERNANDEZ, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **VALIDE** l'octroi d'un mandat spécial pour participer au Congrès des Maires de France organisé du 18 au 20 novembre 2025 pour les membres du Conseil nommés ci-dessous:

- Madame Claire Masson
- Monsieur Jean-François Guillemet

#### **5- DGS - SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES TERRE ATLANTIQUE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame FERNANDEZ, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **SIGNE** la convention cadre de fonctionnement du réseau des médiathèques Terre Atlantique pour la période 2025-2030 ;

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document y afférent.

#### **6- DSTS - CONVENTION DE FINANCEMENT PORTANT SUR L'ETUDE D'INTERMODALITE ET L'ETUDE URBAINE SUR LE PERIMETRE DU PÔLE D'ECHANGES MULTIMODAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame FERNANDEZ, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes des conventions telle qu'annexées à la présente

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la présente convention ainsi que les documents y afférent.

#### **7- DU - CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE AC 854 (ANCIENNEMENT AC 931) SITUÉE 1 RUE CÉSAR FRANCK**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame FERNANDEZ, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la cession d'une partie de la parcelle communale AC 854 (anciennement AC 931) d'une surface d'environ 80m<sup>2</sup> à Olivier Picot **au prix de 80€/m<sup>2</sup>** soit un prix total d'environ **6400€** ;
- **APPROUVE** la prise en charge par Olivier Picot des frais de géomètre et par la ville des frais de notaire afférents au dossier ;
- **DÉSIGNE** La SCP Christian HADDAD, Anna DUFFO- LE STRAT et David RAULT, sise 3bis rue Louis Billet, à Auray pour rédiger l'acte notarié.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

#### **8- DGS - COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN - AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL (INCORPORATION DE RÉSERVES PUIS ÉMISSION D' ACTIONS NOUVELLES)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame FERNANDEZ, Madame HAREL

Le conseil municipal :

*Sous la condition suspensive de l'approbation par l'Assemblée Générale de la Compagnie des Ports du Morbihan de l'augmentation de capital ci-avant présentée et du projet de modification de l'article 6 des statuts en résultant,*

- **APPROUVE** le principe d'une augmentation de capital de 9 402 105,90 € à réaliser par la Compagnie des Ports du Morbihan grâce à l'incorporation de réserves puis l'émission de 70 642 actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la Région Bretagne et Lorient Agglomération.
- **APPROUVE** que cette augmentation de capital social soit conduite de la façon suivante :
  - augmentation par incorporation de réserves à hauteur de 2 202 979,68 €, portant la valeur nominale de chaque action de 93 € à 101,91 € ;
  - augmentation en numéraire d'un montant de 7 199 126,22 € par émission de 70 642 actions nouvelles au plus, émises à la valeur de 101,91 €, qui seront acquises, à parts égales, par la Région Bretagne et Lorient Agglomération.
- **APPROUVE** sous condition de la réalisation de l'augmentation de capital la modification corrélative de l'article 6 des statuts ;

- **DONNE** tous pouvoirs au Représentant de la Collectivité à l'Assemblée Générale de la Compagnie des Ports du Morbihan pour porter un vote favorable au projet d'augmentation de capital, à l'adoption du projet de statuts modifiés de la Société, à l'exception de la résolution relative à l'ouverture du capital social aux salariés.

### **9- DEEJ - DEEJ - SIJ : LABELLISATION EURODESK POUR LA STRUCTURE INFO JEUNES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix pour),

1 n'a pas participé au vote : Monsieur GUILLEMET

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame FERNANDEZ, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de labellisation 2025 et à autoriser Madame Le Maire à signer la convention Eurodesk en annexe.

### **10- DGS - MODIFICATION DU SOUTIEN FINANCIER APPORTÉ PAR LA VILLE AU PNRGM - ATELIER HORS LES MURS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame FERNANDEZ, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la modification du soutien financier apporté par la Ville au PNRGM pour le projet d'Atelier Hors les Murs qui sera organisé à Auray.

### **11- DF - MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ET EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF LA FORET – AVENANT N°2 AU LOT 2 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame FERNANDEZ, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 au lot 2 « Déconstruction - Curage » du marché de travaux de rénovation et extension du complexe sportif La Forêt décrit ci-dessus,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

### **12- DF - LISTE DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE RELATIVE A LA COMMANDE PUBLIQUE**

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame FERNANDEZ, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** des informations présentées.

### **13- DF - EXONÉRATION EXCEPTIONNELLE DES CHARGES D'ÉLECTRICITÉ DES COMMERÇANTS DES HALLES\_2025**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame FERNANDEZ, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** une exonération des charges d'électricité pour l'ensemble des commerçants des Halles pour la période de juillet à décembre 2025.

- **VALIDE** les pourcentage d'exonération à appliquer tels qu'indiqués ci-dessous :  
- 20 % pour l'ensemble des commerçants des Halles.  
- 30 % pour les commerçants qui utilisent une hotte.  
- 50 % pour les commerçants qui produisent, transforment leurs produits, et utilisent une hotte.

### **14- DF - REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX DE GAZ\_ ACTUALISATION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame FERNANDEZ, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz, dite «RODP provisoire».

### **15- DF - MUTUALISATION AQTAVILLE D'AURAY CONVENTION DE PRESTATION D'ETUDE SUR LA PREFIGURATION D'UNE EPICERIE SOCIALE ET/OU SOLIDAIRE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame FERNANDEZ, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de prestation entre la ville d'Auray et la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique et de

procéder aux actes administratifs correspondants.

### **16- DF - SECURISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION\_DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame FERNANDEZ, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **SOLLICITE** une subvention DETR auprès de l'État au titre de l'amélioration de la sécurité des systèmes d'information.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce dossier.

### **17- DRH - DEROGATION AUX TRAVAUX REGLEMENTES EN VUE D'ACCUEILLIR DES JEUNES MINEURS AGES D'AU MOINS 15 ANS ET DE MOINS DE 18 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame FERNANDEZ, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'autoriser le recours aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ces jeunes mineurs à compter de la date de la présente délibération,

- **DÉCIDE** que la présente délibération concerne le secteur d'activité électricité du service patrimoine bâtiment de la collectivité,

- **PRÉCISE** que la présente décision est établie pour 3 ans renouvelables,

- **DIT** que l'autorité territoriale exigera, avant toute affectation, la délivrance d'un avis médical relatif à la compatibilité de l'état de santé de chaque jeune avec l'exécution des travaux faisant l'objet de dérogation. Cet avis médical sera délivré chaque année par le médecin du travail,

- **DIT** que les travaux sur lesquels porte la délibération de dérogation, les formations professionnelles concernées, les lieux de formation connus et les qualités et fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux figurent en Annexe 1 et que le détail des travaux concernés par la déclaration figure en Annexe 2 de la présente délibération,

- **DIT** que la présente délibération de dérogation sera transmise pour information aux

membres de la Formation spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de travail ou, à défaut, aux membres du CST et adressée concomitamment, par tout moyen permettant d'établir la date de réception, à l'agent chargé des fonctions d'inspection compétent ;

- **DIT** que les informations relatives à chaque jeune mineur accueilli et affecté à des travaux « réglementés » seront indiquées dans le document figurant en Annexe 3 et mis à la disposition de l'Agent Chargé d'assurer les Fonctions d'Inspection (ACFI),

- **AUTORISE** l'autorité territoriale ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

**18- DU - CESSION D'UNE PARTIE D'UN TALUS PAR LA COMMUNE, À TITRE ONÉREUX, DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DU MAGASIN GALERIES ALRÉENNES ET DE L'EXTENSION DE LA SURFACE DE STATIONNEMENTS DES MAGASINS GALERIES ALRÉENNES ET V&B SITUÉS RUE D'IRLANDE (PARCELLES AW 1467 ET AW 1263)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame FERNANDEZ, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la désaffectation et le déclassement de l'emprise foncière communale correspondant au haut du talus, d'environ 1100 mètres carrés et situé au sud des parcelles AW 1263 et AW 1467 ;

- **APPROUVE** la cession d'environ 512 mètres carrés à Monsieur Christian Le Drogo au prix de **53€/m<sup>2</sup>** pour un prix total d'environ **27 136€** ;

- **APPROUVE** la cession d'environ 593 mètres carrés à Monsieur Patrick Robic au prix de **53€/m<sup>2</sup>** pour un prix total d'environ **31 429€** ;

- **APPROUVE** la prise en charge par les acquéreurs des frais de géomètre et des frais de notaire afférents au dossier ;

- **APPROUVE** l'insertion d'une servitude de passage dans l'acte notarié permettant le passage, depuis la rue d'Irlande, de la Direction des Services Techniques et des Sports de la commune afin d'entretenir la partie basse du talus. Un accès de deux mètres de large sera laissé soit par les Galeries Alréennes, soit par V&B pour accéder au talus depuis l'espace de stationnement. ;

- **DÉSIGNE** La SCP Christian HADDAD, Anna DUFFO- LE STRAT et David RAULT, sise 3bis rue Louis Billet, pour rédiger l'acte notarié ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

A 19h45 l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, **Madame**

**le Maire** lève la séance.